

Critère 3.1

Définir les modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques (collectifs, horaires, distanciel, présentiel, etc.). Le cas échéant, proposer et promouvoir les cours collectifs exposant des grands thèmes de la sécurité routière (par exemple : alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc.) animés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière, (les spécificités de la conduite et de la sécurité des motocyclettes et des véhicules du "groupe lourd" pour les écoles de conduite ou association proposant ces formations).

Notre école de conduite propose des cours thématiques collectifs sauf exception, encadrés par un enseignant diplômé :

Horaires des cours théoriques

Jour	Horaires	Thème
Mercredi	de 18h00 à 19h00	Alcool, stupéfiants distracteurs
Samedi	de 10h00 à 11h00	Le véhicule

Conditions d'accès aux cours : 5 élèves minimum, inscription 5 jours avant.

Sur le site internet de l'auto-école, les élèves peuvent consulter et télécharger les programmes des diverses formations dispensées, comme par exemple :

Auto : <https://drive.google.com/file/d/1K1uQ6K9dWFe73Mtgf1ChICTp6VXjePbJ/view>

Moto : https://drive.google.com/file/d/1ZSMCH_gQqFMRkg5ftDh-KRKCR9yoLReJ/view

La liste des thèmes abordés lors des cours théoriques :



La liste des thèmes spécifique de la conduite et de la sécurité des deux roues motorisées abordés lors des cours théoriques :

LE CODE

ÉPREUVE THÉORIQUE MOTO

